

12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 12 septembre 2022 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : absent  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Alex Gendron  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : M. Alexandre Houle

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

#### 133-22

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

#### 134-22

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2022 soit tel que présenté.

#### SITUATION FINANCIÈRE AU 31 août 2022

compte entreprise	738 495.97\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	243 161.23\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
<b>TOTAL</b>	<b>1 981 657.20\$</b>

#### CAISSE RECETTES AU 31 août 2022

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>32 045.09\$</b>
---------------------------	--------------------

135-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 176 455.85\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	148 761.07\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>27 694.78\$</u>
	176 455.85\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Jérôme Beaudoin demande s'il y a des commentaires sur le Festival du Porc.

Le résultat est que le Festival du Porc a été un succès au niveau de l'organisation.

*Jean Collard se retire de son siège à 20h16 ayant un intérêt dans le dossier de Ferme Seco.*

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

Dossier demande de modification à la réglementation de Ferme Seco

La demande est mise à l'étude considérant que des informations sont manquantes dans le dossier afin de prendre une décision.

*Jean Collard reprend son siège à 20h18.*

136-22

SOUSSION ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU CROQUET (CENTRE DES LOISIRS)

Une soumission pour la démolition du croquet a été reçue.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Mini-Excavation M.P. inc. de Saint-Nazaire d'Acton au montant de 18 167.19\$ taxes incluses.

L'acceptation de la soumission est faite à condition que l'entrepreneur fournisse à la municipalité des billets de pesée ou autres preuves de disposition des matériaux de la démolition.

Le devis de soumission devra être respecté par l'entrepreneur et il devra produire un échéancier des travaux.

SUIVI DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PANCARTE NUMÉRIQUE

Une pancarte sera installée par la municipalité dans le stationnement de la fabrique ainsi qu'un ilot décoratif.

140-22

TRAVAUX DE BORDURE, TROTTOIR POUR ILOT DANS LE STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission du 14 juillet 2022 pour le projet 11647 pour un ilot de stationnement et bordure de Lambert & Grenier inc. au montant de 160.00\$ du m/l plus taxes pour une quantité de 70 mètres/linéaire.

Ces travaux sont requis dans la cour de l'église pour l'installation d'une pancarte numérique par la municipalité.

137-22

RECETTE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2022-2023

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que des soumissions soient demandées pour une recette d'abrasif pour la prochaine saison.

Le mélange doit être fait de 70% de sable abrasif et de 30% de sel.

Un prix à la tonne métrique sera demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif devra être disposé en monticule dans l'espace prévu à cette fin.

138-22

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2023  
DE THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.  
AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2023;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité DE Saint-Nazaire d'Acton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2023.

139-22

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint Nazaire d'Acton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 officiers non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

141-22

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DU PONCEAU 10<sup>E</sup> RANG EST DE JC LIZOTTE

Demander à M. Eric Benoit, coordonnateur des travaux publics de produire un document indiquant que tous les travaux sont complétés pour la réfection du ponceau du 10<sup>ième</sup> rang est.

Le décompte numéro 1 produit par J-C Lizotte au montant de 84 326.88\$ taxes incluses.

RAPPORTS

Léo Benoit :

- travaux dans la branche 33 et 35 de la rivière Duncan
- PIIRL : demande d'un délai à cause des travaux dans la route Tétreault
- politique culturelle
- subvention pour carrières et sablières : seulement dans notre MRC d'Acton.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel de l'agent Jean-Philippe Marcil de la Sûreté du Québec concernant la limite de vitesse et les opérations de radar ;
- courriel de Décors Véronneau et la précommande pour le mobilier extérieur 2023 ;
- invitation de l'UPA à leur journée portes ouvertes;
- courriel d'Englobe concernant l'étude géotechnique pour le rang d'Upton;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant des renseignements utiles au sujet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) et le nouveau régime d'intégrité, le code d'éthique des employés municipaux, et le Programme de reconnaissance, les étoiles en travaux publics ;

- courriel adressé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant la commande du Plani-Conseil;
- entente de service avec l'Autorité 9-1-1;
- publipostage du 8 août 2022;
- courriel concernant la mise en berne du drapeau du Québec suite au décès de Sa Majesté la reine Élisabeth II;
- courriel M. Serge Dupont de la MRC d'Acton concernant le rapport de l'étape 7 du PIIRL;
- courriel de M. Vincent Cordeau de la MRC d'Acton concernant la date limite pour recevoir des demandes d'intervention dans les cours d'eau;
- courriel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant l'implantation des ajustements demandés par le projet de loi-49 (PL-49) pour le Service d'informatique municipale;
- courriel concernant les installations permises sur les poteaux de bois du réseau d'Hydro-Québec;
- Mini-Scribe, septembre 2022, vol. 31, no 8 traitant du montant de la dépense municipale dans un contexte d'appel d'offres et les taxes nettes.

#### VARIA

M. Martial Benoit nous informe que la Fabrique a reçu l'accord de l'évêché de poursuivre les discussions avec la municipalité pour envisager la mise en place de vente de l'église.

La Fabrique doit faire faire des démarches pour la suite des choses.

La Fabrique a remboursé à la municipalité 1290.00\$, montant non dépensé sur un montant de 1500.00\$ qui avait été accordé pour les frais de fonctionnement du Comité revitalisons notre église.

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

-Ferme Lacoste explique leur projet dans le chemin Ste-Hélène pour la construction d'un plan de séchage qui s'échelonnera sur une période d'un an et demi.

*Le conseiller Jean Collard se retire de son siège à 21h02.*

-Benoit Desroches pose des questions sur l'utilisation du chemin de l'usine d'épuration à savoir s'il y a des ententes écrites.

*Le conseiller Jean Collard reprend son siège à 21h04.*

142-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 11.

---

Léo Benoit  
Maire

---

Guylaine Bourgoin, GMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière